

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19602 - 76ÈME ANNÉE

**Pendant ce temps, plus de 1000 personnes arrivent à La Réunion tous les jours sans être sûres d'être ou pas contaminées**

## Coronavirus en France : vers le masque obligatoire partout

Depuis la levée de l'état d'urgence sanitaire en France, le nombre de cas de coronavirus continue d'augmenter tous les jours, ainsi que celui des décès liés. Face à la recrudescence du risque de transmission en raison du déconfinement, et du fait d'une connaissance incomplète des conditions de survie du virus en dehors de son hôte, plusieurs autorités ont rendu le port du masque obligatoire y compris dans la rue. C'est ce que rappelle France 24 dans un article daté du 4 août :

« Depuis le 20 juillet, le masque est obligatoire dans les lieux publics clos. Et depuis quelques jours, de nombreuses communes ont choisi de l'imposer en extérieur. Nice, Biarritz, Strasbourg, Lille... La liste des arrêtés municipaux ou préfectoraux s'allonge jour après jour pour tenter de limiter la propagation du Covid-19. Encouragés par le gouvernement, certains préfets l'imposent dans certaines rues, d'autres limitent cette obligation aux marchés, d'autres encore l'exigent lors de certains événements ne permettant pas le respect de la distanciation physique ».

« Depuis le 3 août, le masque est obligatoire en extérieur dans certaines zones de la métropole de Lille, notamment les rues très fréquentées, les zones piétonnes, les abords des gares et les parcs.

Un arrêté concernant 95 communes de la métropole pris, alors que le taux de positivité aux tests a augmenté, dans le Nord, de près de 16 % en une semaine.

Même schéma à Nice. Alors que Santé Publique France a annoncé, le 31 juillet, une hausse des admissions de patients atteints de coronavirus dans les Alpes-Maritimes, le maire de Nice, Christian Estrosi, a pris, le 2 août, un arrêté municipal imposant le port du masque dans les espaces extérieurs les plus fréquentés de la ville (...).

« Après Nice, Lille, Bayonne ou encore Biarritz, c'est au tour de Toulouse de prendre des mesures supplémentaires pour lutter contre le coronavirus. La Nouvelle-Aquitaine fait face à une recrudescence de l'épidémie : Santé Publique France indiquait 6.075 cas de Covid-19 confirmés dans la région le 30 juillet, contre 5.880 une semaine avant. », précise « Les Echos » en date du 5 août.

A Paris, suite à un rapport de l'ARS sur l'évolution de l'épidémie, le préfet de Police indique que « Le port du masque sera rendu obligatoire dans certains espaces publics extérieurs à forte fréquentation de la Capitale ». Cette décision est également mandée par la maire de Paris, Anne Hidalgo.

Rappelons que plusieurs pays ont choisi de rendre le port du masque obligatoire dès le début des mesures de restriction de circulation.

Madagascar est notamment dans ce cas, ceci explique sans doute pourquoi la situation y est moins grave qu'à Mayotte ou en France par exemple.

Toutes ces décisions confirment que la France n'arrive pas à faire reculer suffisamment l'épidémie pour que la reprise des activités puissent se faire en toute sécurité. Mais les conséquences de cette situation se font ressentir à La Réunion. Lundi, le journal télévisé de Réunion Première a annoncé l'ouverture d'un centre de dépistage dédié aux passagers afin qu'ils puissent se faire tester une semaine après leur arrivée. En effet, le test préalable à l'embarquement n'est pas une garantie suffisante. Pendant le reportage, il a été dit que 1800 personnes arrivent par jour à l'aéroport de La Réunion. Ce sont quasiment tous des passagers venant de France, là où des décisions restreignant les libertés sont prises afin de lutter plus efficacement contre l'épidémie.

Autrement dit, au moment où la France envisage de nouvelles restrictions pour protéger sa population, le flux de voyageurs en provenance de ce pays ne cesse de grandir et tout cela sans quarantaine obligatoire. De quoi s'interroger sur les conséquences d'une telle politique.

## Alors que la France décide d'augmenter la fréquence des vols entre cette île de l'archipel des Comores et La Réunion

### Mayotte : des réunions d'élus foyers de coronavirus

**Plusieurs cas de Covid-19 chez des élus et collaborateurs d'élus après les élections au SMEAM et au SIDEVAM.**

coronavirus



**Au moment où la France décide d'augmenter la fréquence des vols en provenance de Mayotte à La Réunion, l'ARS de Mayotte signale que plusieurs nouveaux cas de coronavirus ont été constatés suite à des réunions d'élus où les mesures contre la transmission du virus n'ont pas été respectées. Ceci rappelle combien la vigilance doit être de mise et interroge sur des décisions prises par la France.**

Mayotte Première a publié hier l'information suivante :

« L'agence régionale de santé a adressé un courrier aux maires après avoir constaté des cas de Covid-19 chez des élus et collaborateurs d'élus dans diverses com-

munes de Mayotte.

Plusieurs cas de Coronavirus en lien direct ou indirect avec des activités d'élus communaux a poussé la directrice générale de l'ARS Dominique Voynet à demander aux élus une vigilance particulière. L'ARS met en garde les élus qui ont participé à des réunions électorales et pré-électorales notamment dans le cadre des élections au SMEAM ou encore au SIDEVAM . Malgré le port du masque plus ou moins respecté, on a pu constater tout de même beaucoup de cohues et d'embrasades. Et l'ARS de souligner que de tels événements qui regroupent des nombreuses personnes en provenance de différents points du département peuvent en effet être source de

nouvelles contaminations, voire dispersion incontrôlable du virus. »

Rappelons que Mayotte détient le triste record du nombre de cas de COVID-19 et de décès en lien avec l'épidémie dans notre région. 2813 cas recensés sur seulement 16.000 tests, et 39 décès.

Autant dire que la pandémie est loin d'être vaincue. Mais pourtant, la France a décidé d'augmenter la fréquence des vols entre Mayotte et La Réunion. Une communication de l'Agence régionale de Santé de Mayotte indique l'ouverture d'un centre où tous les passagers voulant se rendre à La Réunion devront se faire tester trois jours avant l'embarquement. Rappelons qu'à la différence des passagers en provenance de France, ceux qui viennent de Mayotte sont astreints à une quarantaine d'une semaine et doivent subir un second test de dépistage 7 jours après leur arrivée.

L'ouverture des trois centres de dépistage pour les passagers à J+7 doit permettre de faciliter également le dépistage de patients en provenance de Mayotte qui auraient présenté un test négatif à l'embarquement, mais qui étaient en réalité porteurs du virus à leur arrivée à La Réunion, ou qu'ils l'aient contracté en raison d'une quarantaine qui n'a pas été respectée.

**M.M.**

## Edito

### Perte de liberté : la fin de Hong Kong ?

Pékin a adopté sa loi sur la sécurité nationale au petit matin et elle est entrée en vigueur le soir même. Les libertés ont été drastiquement réduites sur l'archipel.

C'est un grand séisme depuis la rétrocession à la Chine en 1997. Elle remet entièrement en question le principe d'un pays, deux systèmes, qui était censé garantir une certaine autonomie jusqu'en 2047. Les Hongkongais voient l'ensemble de leurs horizons modifiés. Eux qui avaient l'habitude de la liberté de presse, d'expression, voient tout ça s'envoler.

Le 1er juillet 2020, plusieurs manifestants ont pris d'assaut l'assemblée de Hong Kong pour montrer leur mécontentement.

Depuis l'adoption de cette loi liberticide, les manifestants attrapés risquent gros. Scandé des slogans pro-indépendance peut entraîner une condamnation à trois ans de prison. Vandalisé des transports en commun peut être qualifié d'acte terroriste et une condamnation prononcée. Pire encore, les nouvelles personnes arrêtées, devront passer par le tout nouveau bureau de sécurité régis par Pékin. Ces derniers pourront être jugés en Chine continentale, sous un système judiciaire différent.

La crainte majeure est qu'il n'y ait plus aucune liberté d'expression et que la moindre critique contre le gouvernement puisse être considérée comme un acte de rébellion et donc donnant lieu à de l'emprisonnement.

Pékin pourra désormais déployer les membres de la police secrète chinoise qui pourront extradier certaines personnes qui ont commis des délits selon la nouvelle loi.

*Bertrand Ancelly*

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

# Oté

## La sékirité alimantèr, posib partou, mo d'ord révolisyonèr

Mé zami, moin la pèr in pé va arprosh amoin di sak i di partou. Pars lé vré mi sava di sa. Mé aköz mi sava di sa ? Aköz pa plito di, épi ékri sak i di pa, épi sak i ékri pa. Mi pans si demoun i di sa, sé pars zot néna bézoin di sa. Si demoun i ékri sa, sé pars zot la bézoin ékri sa .

Mé sa , sé koi ? Sé sak i apèl la sékirité alimantèr, sak in pé i apèl l'otonomi alimantèr mé si zot i rofléshi bien néna konm in nyans rant inn épi l'ot : i l'otonomi alimantèr ? Dizon sa i pé zète lotosifizans dann la prodiksyon manzé pou la popilasyon. La sékirité alimantèr, sé kan ou i produi in gro noiyo sak la popilasyon la bézoin épi ou i konplète avèk sak d'ot moun, dann d'ot péi i produi pou lo bézoin bann zabitan.

Si ou i rogard dsi l'internet, ou i rann aou kont lo dézèr i vien vèr é konm in priorité sé donn manzé la popilasyon, demoun i produi zot manzé. Epi osi bann plant médikaman zot la bézoin, épi ankor lo bann séréal, épi d'ot shoz konm kafé, sansa lo té, sansa ankor bann rasine épi d'ot shoz akonpagné avèk lélvaz. Lo dézèr lé pi dézèr partou ousa néna in volonté mète ali an valèr.

Na poin lontan, moin té apré rogard in zimaz in l'androi koté Marakèch dann péi Marok. In l'androi sèk pa pou zoué, mé oila, bann demoun la trouv in manyèr pou kolèkt la rozé, épi lo pti pé d'lo néna dann l'èr. Avèk sa kosa zot la fé ? zardin mé zami, bitasyon lélvaz kabri épi dromadèr-djemel konm i di dann péi la-. Ala ké bann plantasyon la pousé, ala ké demoun la gingn pou manzé, ala ké bann madam la parti vann lo sirplis dann la vil. In rév-rév olisyon pou l'moun landroi.

Tazantan, dann zoinal, sansa dsi l'internet, ou i oi zimaz bann prodiksyon lontan : bann frui, bann légime, bann rasine é do ri. Do ri ? Inposib plant sa isi ! Mé inposib la pa kréol rényoné... Partou dsi la tèr, la sékirité alimantèr lé posib é lé fézab. Mé antansyon la sékirité alimantèr sa sé in mo-d'ord révolisyonèr ! Li néna son bann zami, mé li néna osi son bann zènmi é kroi pa bann zènmi i dor dsi zot dé zorèye.zot i bouz pa toultan ké zot sipèrbénéfis la pa kontrayé, mé lo zour i lé kontrayé zour-la... Mé alon pa parl sa asoir. Alon lèss sa pou in ot zour.

*Justin*